

Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi

~ CAFOB ~

B.P. 561 Bujumbura \* Tél. : 22217758 \* 22218409 \* E-mail : cafob.cafob1@yahoo.fr

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION D'UN MODULE DE FORMATION SUR LE DIALOGUE SOCIAL ET LA RESOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS, DANS LE CADRE DU PROJET « RENFORCEMENT DE L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LA PROMOTION DES DROITS FONDAMENTAUX POUR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE »

# 0. Introduction: Présentation du CAFOB

Le Collectif des Associations et ONGs féminines du Burundi (CAFOB) est une Association sans but lucratif qui a été créée en date du 8 Février 1994 sur l'initiative de sept (7) associations féminines et avec la facilitation du Centre Canadien d'Etudes et de Coopération Internationale « CECI». Il a été agréé le 20 Janvier 1997 par l'ordonnance ministérielle n° 530/044 par le Ministère de l'intérieur et de la Sécurité Publique.

Il a pour visionun Burundi paisible et prospère qui respecte les droits de la personne humaine et où la femme a les mêmes chances que l'homme et décident ensemble pour le futur.

Sa mission consiste à renforcer les capacités opérationnelles des Associations et ONGs membres afin qu'elles soient des interlocutrices efficaces en matière de paix, de genre et de développement et toutes autres questions concernant la femme.

### I. Contexte et justification

Tout citoyen d'un Etat a des droits et devoirs qui lui sont reconnus par les textes juridiques qui sont destinés a lui garantir sa pleine et égale participation a la vie sociale, économique, politique et culturelle de son pays.

La dignité humaine repose sur le respect des droits humains, mais aussi des principes de démocratie, d'équité, de non-discrimination mondialement reconnus a travers la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme sigr ée par les Etats membres de l'ONU en 1948. Ces droits et principes ont été intégrés dans les textes juridiques régionaux et nationaux.

W.

1

Dans la législation burundaise, on trouve un engagement ferme à les respecter¹. Plus loin encore, en son article 13, la constitution burundaise consacre l'égalité de tous les burundais devant la loi « ...tous les citoyens jouissent des mèmes droits et ont droit a la même protection. Aucun burundais ne sera exclu de la vie sociale, économique, politique de la nation du fait de sa race, de sa langue, de sa religion, de son sexe ou de son origine ethnique». Quant a l'article 14, il stipule que « tous les Burundais ont le droit de vivre au Burundi dans la paix et la sécurité. Ils doivent vivre ensemble dans l'harmonie, tout en respectant la dignité humaine et en tolérant les différences ».

Malgré ces bonnes dispositions légales, on relève ici et la des cas de violation de ces droits par des citoyens. Pour n'en citer que quelques-uns, il y a les violences basées sur le genre, des tueries pour cause des conflits fonciers, de sorcellerie, etc...

A travers le projet « renforcement de l'implication des femmes dans la promotion des droits fondamentaux pour une meilleure cohésion sociale », le CAFOB va amener les femmes des communes de Bugendana, Bukirasazi, Buraza, Itaba, Giheta et Gishubi à prendre conscience de leur responsabilité civique dans la défense des droits fondamentaux et la consolidation de la cohésion sociale. Elles vont porter un regard d'observatrices sur le statut socioéconomique de la population sans distinction de groupe; (enfants, personnes vulnérables, jeunes, femmes et filles...), l'état de la cohésion sociale dans leurs communautés et contribuer à ce que chaque catégorie de personnes soit au centre des préoccupations de l'administration.

## Objectif global

Amener les femmes à prendre conscience de leur responsabilité civique dans la défense des droits fondamentaux et la consolidation de la cohésion sociale

#### Objectif spécifique

- Renforcerles connaissances des femmes en matière de résolution pacifique des conflits,
- Initier les femmes leaders aux approches de dialogue social

C'est dans ce cadre que le CAFOB cherche à recruter un Consultant dont les tâches sont reprises ci-après :

#### II. Tâches du Consultant :

Le Consultant a pour tâches de:

- Elaborer en KIRUNDI un module de formationdes femmes en matière de dialogue social et de résolution pacifique des conflits à remettre au CAFOB;
- Elaborer une démarche méthodologique de formation des adultes en matière de techniques de résolution pacifique des conflits et de dialogue social;

19.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Vr le préambule de la Constitution de 2018, pge3

- Animer en KIRUNDI un atelier de formationdes animatrices (formatrices) pendant 3 jours à Bujumbura, sur le dialogue social et la résolution des conflits ;
- Appuyer les animatrices à définir l'agenda de formation des femmes leaders dans leurs communes respectives;
- Produire en FRANÇAIS et transmettre à la Coordination du CAFOB, le rapport de l'atelier de formation des animatrices.

# III. Profil du Candidat ou de la candidate

- Avoir au moins un Diplôme de L cence en droit, en science sociale ou tout autre Diplôme apparenté;
- Justifier d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 5 ans dans l'élaboration des modules de formation;
- Avoir une expérience pertinente en matière de formation des formateurs sur le dialogue social et la résolution pacifique des conflits ;
- Etre familier avec les textes juridiques burundais relatifs aux droits de la personne humaine en général et de la femme en particulier;
- Maitriser la langue nationale (oral et écrit)
- Bonne maitrise du français tant à l'oral qu'à l'écrit.

#### IV. Durée de la consultance

La durée de la Consultance est de 6 jours dont 3 jours d'élaboration du module et trois jours de formation des animatrices.

Toute personne intéressée par le présent avis est priée de déposer le dossier comprenant :

- une lettre de motivation adressée a Madame la Représentante Légale du CAFOB ;
- un CV détaillé ;
- une copie du diplôme certifiée conforme à l'original;
- des attestations de services rendus ;
- tout autre document pouvant motiver sa sélection.

R.

### V. Dispositions finales

Les dossiers physiques sous pli fermé portant mention « Recrutement d'un Consultant chargé d'élaborer le Module de Formation en matière de dialogue social et de résolution pacifique des conflits » sont à déposer au bureau du CAPOB, sis à Bujumbura, avenue de la Mission n°33 pendant les heures ouvrables (de 8h00 à 16h00).

La date limite de dépôt des Candidaturesest fixé à vendredi le 12/4/2019 à 16h00. Le candidat retenu sera contacté par téléphone pour signer le contrat.

Les termes de référence sont affichés au bureau du CAFOB sis Mairie de Bujumbura, commune Mukaza, centre-ville, avenue de la Mission n°33 et sur le site web du CAFOB www.cafobburundi.org.

Madame Espérance NIJEMBAZI

Représentante du CAFOB.

Féminines du